

Sommaire

Fonctionnaires

Ibrahim Ouattara, secrétaire général du Macgi : « Trop d'injustices à la Fonction publique, nous allons manifester toute l'année »

Le Nouveau Réveil - samedi 28 décembre 2019

Politique

Communiqué de la direction générale du protocole d'État

Fraternité Matin - samedi 28 décembre 2019

Le gouvernement prend acte du mandat d'arrêt émis

Fraternité Matin - samedi 28 décembre 2019

Amadou Soumahoro invite la classe politique à l'apaisement

Fraternité Matin - samedi 28 décembre 2019

Gon Coulibaly : « Nous ne permettrons jamais à quiconque de perturber notre pays »

Fraternité Matin - samedi 28 décembre 2019

Mamadou Touré, porte-parole adjoint du gouvernement : «Guillaume Soro n'est plus que l'ombre de lui-même»

Le Mandat - samedi 28 décembre 2019

Conjoncture économique et sociale

77 mille nouveaux ménages encore sélectionnés

Le Mandat - samedi 28 décembre 2019

Les Usa signent un important accord avec la Côte d'Ivoire

Le Mandat - samedi 28 décembre 2019

Quatre grands chantiers ouverts

Le Jour Plus - samedi 28 décembre 2019

Un vaste mouvement de colère contre les injustices faites à des fonctionnaires au sein de ministères clés est en cours en vue de paralyser l'administration.

Ibrahim Ouattara, secrétaire général du Macgi : « Trop d'injustices à la Fonction publique, nous allons manifester toute l'année »



Un vaste mouvement de colère contre les injustices faites à des fonctionnaires au sein de ministères clés est en cours en vue de paralyser l'administration. Orchestré par le Mouvement d'action contre la grande injustice (Macgi), le porte-parole dudit mouvement s'est prêté à nos questions...Monsieur Ibrahim Ouattara, vous êtes le Président du Mouvement d'action contre la grande injustice sociale au sein de la Fonction publique. Est-ce que vous pouvez nous présenter un peu votre syndicat ?

Le Mouvement action contre la grande injustice sociale au

sein de la Fonction publique est une organisation syndicale qui regroupe, à ce jour, 18 syndicats de base. C'est un mouvement qui regroupe les syndicats que l'on retrouve dans ce qu'on appelle communément, l'administration générale. On parle d'administration générale dans certains milieux. L'administration générale parce que c'est un ensemble de structures, une diversité d'emplois, de ministères dont les effectifs ne sont pas souvent élevés. Vous voyez, ces effectifs ne sont pas élevés comme ceux de la santé et l'éducation-formation.

Votre mouvement existe depuis quand ?

Les syndicats de base qui composent ce mouvement existent depuis longtemps, depuis des années. J'allais même dire de longues années. Mais le mouvement lui-même, son existence date de fin septembre et début octobre 2019.

Et qu'est-ce qui a suscité ce regroupement de plusieurs syndicats en un mouvement ?

Il faut dire que le nom même du mouvement le dit, la grande injustice sociale au sein de la Fonction publique. Je l'ai déjà dit ailleurs. Toutes ces années de combat nous ont amenés à rencontrer des représentants de l'Administration, des autorités gouvernementales qui ont eu à nous dire qu'on ne pouvait pas être juste dans les traitements des fonctionnaires et agents des différents emplois, des différents ministères. C'est comme s'il s'agit de petites choses sans véritable impact sur ceux qui en sont les victimes. Ce n'est pas vrai. La vérité est qu'ils ferment les yeux sur de grandes disparités dans les traitements des fonctionnaires et agents de l'Etat, sur le maintien d'une partie de ses travailleurs dans la pauvreté. La vérité c'est qu'il existe une grande injustice sociale dans notre Fonction publique. Les personnels, les emplois, les départements ministériels dont les fonctionnaires et agents militent au sein du Macgi en sont les grandes victimes. Et ça perdure. Cette grande injustice sociale se manifeste par plusieurs exclusions. La première exclusion c'est que nos emplois ne bénéficient pas d'avantage spécifique. Et Malgré toutes les justifications, la justesse de nos revendications, malgré nos

démarches auprès des autorités et le préjudice subi, ces avantages-là ne nous ont jamais été accordés.

Pouvez-vous énumérer ces injustices ?

Je vous ai déjà cité la première qui concerne les avantages spécifiques. Ensuite, une autre exclusion, c'est que nos emplois ne bénéficient pas d'indemnité de logement. Vous admettez avec moi que c'est un besoin essentiel. Nous en sommes privés. La troisième exclusion, c'est que vous avez des départements ministériels qui n'ont pas de prime. La question des primes est vraiment cruciale. Vous avez des départements qui ont des primes et d'autres non. Des primes dont les montants varient d'un ministère à un autre. Et certains ministères n'offrent de prime que de nom, tant les montants sont dérisoires. Nous revendiquons donc l'institution d'avantages spécifiques au bénéfice des emplois qui en sont exclus, l'extension du bénéfice de l'indemnité de logement à l'ensemble des fonctionnaires et agents de l'Etat et l'instauration de primes au sein des départements ministériels qui sont tenus à l'écart de cette mesure. Nous revendiquons le rapport des sanctions abusives prises contre nos camarades syndicalistes et la création d'un profil de carrière pour les personnes qui sont exclues de cette opportunité de promotion, les gardes de sous-préfectures en occurrence. Les gardes de sous-préfectures sont des collaborateurs essentiels de nos gouverneurs. Vous savez que l'Etat, le Président de la République ce sont ceux-là qui les représentent. Mais imaginez que ces collaborateurs essentiels des gouverneurs sont bloqués dans la catégorie D qui est la catégorie la plus basse de l'échelle. Il n'y a pas de possibilité de passer un concours professionnel pour aller en C ou en B et ils n'ont pas de possibilité de promotion. Et cela dure depuis toujours. Donc si aux préfets et aux sous-préfets, on leur reconnaît l'importance qu'ils ont, leurs collaborateurs essentiels que sont les gardes des sous-préfectures méritent bien un profil pour avancer.

Vous avez déposé un préavis de grève, à cet effet où vous faites mention de sanctions abusives. Pouvez-vous nous en dire plus ?

Ces sanctions sont abusives. Ces sanctions violent la liberté syndicale. Le droit syndical est accordé par la loi, par le règlement. C'est un droit reconnu aux travailleurs. Nos camarades n'ont fait qu'exercer leur droit en revendiquant un mieux-être. Des Ministres se permettent de les mettre à la disposition de la Fonction publique, c'est-à-dire que le Ministre décide qu'ils ne sont plus membres de son personnel. Donc il les met à la disposition de la Fonction publique. C'est une pratique qui consiste à décapiter les organisations. Souvent le Secrétaire général, ses collaborateurs sont tous frappés par ces abus. Mais quel est leur tort ? Juste la revendication d'un mieux-être.

Combien sont-ils ceux qui subissent cette injustice et dans quels ministères se trouvent-ils ?

Les cas se trouvent dans deux départements ministériels. Il y a le ministère de la construction et le ministère des affaires étrangères. Neuf personnes sont sous le coup de ces sanctions. Donc ces mises à disposition mettent l'agent dans une situation de doute, d'incertitude, de vague et de vide parce qu'il est à la fois à la Fonction publique, dans son département ministériel d'origine et nulle part. Ce n'est pas normal.

Face à ces situations, quelles démarches avez-vous

entreprises et quel a été le retour que vous a fait l'autorité ?

Il faut dire que les syndicats, individuellement ou de façon sectorielle depuis des années, ont mené des démarches auprès de leur ministère technique. Il n'y a pas eu de solution, ils sont allés à la Fonction publique, il n'y a pas eu de solution, ils sont allés à la Primature, aucune solution. Ils sont revenus reprendre tout le processus mais les choses n'ont pas bougé. Quand on a mis en place notre Mouvement, nous avons entrepris des démarches d'abord auprès du ministre de la Fonction publique, puisque nous avons sollicité l'ouverture de négociations sur nos points de revendications. La Fonction publique n'a pas répondu. Alors, nous avons sollicité la Primature pour les mêmes raisons, elle n'a pas réagi non plus et c'est après que nous avons déposé ce préavis de grève-là.

Il y a aussi la situation des agents des sous-préfectures ?

Les gardes de sous-préfectures sont des collaborateurs essentiels de nos gouverneurs. Vous savez que l'Etat, le Président de la République, ce sont ceux-là qui le représentent, mais imaginez que ces collaborateurs essentiels qui sont avec nous depuis des décennies, depuis que les corps ont été créés, sont bloqués dans la catégorie D qui est la catégorie la plus basse de l'échelle. Il n'y a pas de possibilité de passer un concours professionnel pour aller en C ou en B. Ils n'ont donc pas de possibilité de promotion, ils sont là sans profil de carrière. Ce n'est pas normal. Et cela dure depuis toujours. Pourtant des corps de métiers ont bénéficié de cet avantage. Pourquoi pas eux aussi ? Donc si on reconnaît aux préfets et sous-préfets, leur importance, leurs collaborateurs essentiels que sont les gardes des sous-préfectures, ne méritent-ils pas aujourd'hui un profil pour leur avancement ?

La situation que vous décrivez est bien connue. Que comptez-vous faire ?

Nous ne sommes pas caractérisés par le radicalisme, nous ne sommes pas des anarchistes impénitents. Nous ne sommes pas des grévistes invétérés. Mais c'est l'attitude discriminatoire du gouvernement, le comportement du gouvernement tendant à sacrifier une partie des fonctionnaires et agents de l'Etat qui nous amènent à aller à cette grève et à la reconduire s'il n'y a pas de solution.

Est-ce qu'il y a eu un travail de terrain pour la mobilisation de vos bases ?

Parce que généralement, on lance les mouvements et après sur le terrain, rien ? Non, je pense que l'argument le plus important de cette grève, c'est la souffrance de nos membres, c'est la frustration, ces grandes disparités. C'est déjà cela notre premier argument c'est ce qui milite en faveur de la mobilisation de nos membres. Nous sommes 18 syndicats de base et il y a un travail profond qui est mené. C'est une grève historique, mais c'est une grève qui va se tenir. Nous allons être actifs sur toute l'année parce qu'on a toujours été bernés, toujours été mis à l'écart. Quel est cet Etat qui met des fonctionnaires dans des situations désobligeantes !

JEAN PRISCA



Cérémonie de présentation des vœux de nouvel an

Communiqué de la direction générale du protocole d'État



La cérémonie de présentation des Vœux de Nouvel An à Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République, aura lieu le Lundi 06 janvier 2020, de 9 H 00 à 12 H 30, au Palais de la Présidence de la République, selon l'ordre de passage ci-après : 7H30-08H30 : Installation des Hautes Personnalités de l'État

- Monsieur le Vice-Président de la République ;
- Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat;
- Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale ;
- Monsieur le Président du Sénat ;
- Madame et Messieurs les Présidents des Institutions de la République ;
- Monsieur le Ministre d'Etat ;
- Mesdames et Messieurs les Ministres ;
- Monsieur le Directeur de Cabinet du Président de la République ;
- Madame le Directeur de Cabinet du Vice-Président de la République ;
- Monsieur le Directeur de Cabinet du Premier Ministre ;
- Madame le Secrétaire Général du Gouvernement ;
- Mesdames et Messieurs les Secrétares d'Etat ;
- Monsieur le Gouverneur du District Autonome d'Abidjan ;

- Monsieur le Gouverneur du District Autonome de Yamoussoukro.

Et des membres du Groupe 09H00 - 09H20 : Présentation des Vœux - GROUPE I

- Mesdames et Messieurs les Chefs de Missions Diplomatiques ;
- Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations Internationales ;
- Messieurs les Consuls Honoraires ;
- Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs de Côte d'Ivoire au Département Central.

09H20 - 09H50 : Présentation des Vœux - GROUPE II

- 09H20 - 09H30 : Installation du groupe II composé comme suit :
- Mesdames et Messieurs les Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale ;
- Mesdames et Messieurs les Membres du Bureau du Sénat ;
- Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Constitutionnel ;
- Madame la Présidente de la Cour de Cassation ;
- Monsieur le Président du Conseil d'Etat ;
- Mesdames et Messieurs les Conseillers de la Cour Suprême ;
- Mesdames et Messieurs les Conseillers de la Cour des Comptes ;
- Madame le Procureur Général près la Cour Suprême ;
- Monsieur le Procureur Général près la Cour des Comptes ;
- Mesdames et Messieurs les Premiers Avocats Généraux du Parquet Général près la Cour Suprême ;

- Mesdames et Messieurs les Premiers Avocats Généraux du Parquet Général près la Cour des Comptes ;

- Mesdames et Messieurs les Avocats Généraux ;

- Mesdames et Messieurs les Premiers Présidents des Cours d'Appel d'Abidjan, de Bouaké, de Daloa et de Commerce d'Abidjan ;

- Messieurs les Procureurs Généraux près les Cours d'Appel d'Abidjan, de Bouaké, de Daloa et de Commerce d'Abidjan ;

- Messieurs les Présidents des Tribunaux de Première Instance d'Abidjan et de Yopougon;

- Madame la Présidente du Tribunal du Commerce d'Abidjan ;

- Messieurs les Procureurs de la République près les Tribunaux de Première Instance d'Abidjan et de Yopougon ;

- Mesdames et Messieurs les Membres de la Délégation du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel ;

- Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil de l'Ordre de la Grande Chancellerie;

- Mesdames et Messieurs les Membres de la Médiature ;

- Mesdames et Messieurs les Membres du Bureau de la Commission Electorale Indépendante ;

- Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance ;

- Mesdames et Messieurs les Membres de l'Inspection Générale d'Etat. 09H50 - 10H20 : Présentation des Vœux - GROUPE III

• 09H50 – 10H00 : Installation du groupe III composé comme suit :

- Mesdames et Messieurs les Préfets de Région ;

- Madame et Messieurs les Présidents des Conseils régionaux ;

- Le Bureau de l'Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire ;

- Messieurs les Maires du District d'Abidjan ;

- Monsieur le Maire de Yamoussoukro ;

- Mesdames et Messieurs les Présidents ou Secrétaires Généraux des Partis et **Groupements politiques. 10H20 - 10H50 :**

Présentation des Vœux - GROUPE IV

• **10H20 - 10H30 : Installation du groupe IV composé comme suit :**

- Monsieur le Général de Corps d'Armée, Chef d'Etat-Major Général des Forces Armées ;

- Monsieur le Général de Division, Commandant Supérieur de la Gendarmerie Nationale ;

- Monsieur l'Inspecteur Général, Directeur Général de la Police Nationale ;

- Messieurs les Directeurs Généraux des Douanes et des Affaires Maritimes et Portuaires ;

- Madame la Directrice Générale des Forêts et de la Faune ;

Et leurs Collaborateurs ;

10H50 - 11H20 :

Présentation des Vœux

- **GROUPE V • 10H50 - 11H00 : Installation du groupe V composé comme suit :**

- Monsieur le Président de l'Académie des Sciences, des Arts, des Cultures d'Afrique et des Diasporas Africaines ;

- Madame et Messieurs les Présidents des Universités publiques de Côte d'Ivoire ;

- Monsieur le Président de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle ;

- Madame la Présidente du Conseil National des Droits de l'Homme de Côte d'Ivoire;

- Monsieur le Président de l'Autorité Nationale de la Presse

- Messieurs les Présidents des Autorités de Régulation

- Monsieur le Président de la Commission d'Accès à l'Information d'intérêt public et aux Documents Publics ;

- Monsieur le Président du Conseil Supérieur de la Publicité ;

- Messieurs les Présidents des Chambres Consulaires ;

- Mesdames et Messieurs les Présidents de Conseil d'Administration et Directeurs Généraux des Entreprises Publiques et Parapubliques ;

- Messieurs les Présidents de la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) et de la Fédération Ivoirienne des Petites et Moyennes Entreprises (FIPME) et les membres de leurs structures.

- Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Côte d'Ivoire ;

- Mesdames et Messieurs les Présidents des Ordres et Organisations Professionnels

- Monsieur le Président du Haut Conseil du Patronat des Entreprises de Transport de Côte d'Ivoire ;

- Monsieur le Président de la Chambre Nationale des Huissiers ;

- Monsieur le Président de la Chambre Nationale des Commissaires-Priseurs ;

- Monsieur le président de l'Association professionnelle des Banques et Etablissements Financiers de Côte d'Ivoire ;

- Monsieur le Président de l'Association des Sociétés

d'Assurances de Côte d'Ivoire ;

- Monsieur le Président de l'Union Nationale des Journalistes de Côte d'Ivoire (UNJCI) ;

- Messieurs les Secrétaires Généraux des Centrales Syndicales : UGTCI – DIGNITE – HUMANISME – FESACI – UNATRCCI ;

- Monsieur le Président de la Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme (LIDHO) ;

- Monsieur le Président du Mouvement Ivoirien des Droits de l'Homme (MIDH) ;

- Monsieur le Président d'Action pour la Protection des Droits de l'Homme (APDH) ;

11H20 - 11H55 : Présentation des Vœux

- GROUPE VI • 11H20 - 11H30 : Installation du groupe VI composé comme suit :

- Monsieur le Vice-Président et trente (30) Membres du Directoire de la Chambre Nationale des Rois et Chefs traditionnels ;

- Monsieur le Président et trente (30) membres du Forum National des Confessions Religieuses

- Monsieur le Président et trente (30) membres du Conseil Supérieur des Imams (COSIM).

12H00 : Fin de la présentation des vœux de Nouvel An à Monsieur le Président de la République.

• Un Cocktail est offert par le Chef de l'Etat dans les jardins du Palais de la Présidence de la République au terme de chaque passage 12H30 :

Fin de la cérémonie

N.B :

• Les personnalités ci-dessus citées sont priées de se présenter à la cérémonie 30 minutes au plus tard, avant l'heure de passage indiquée dans le présent communiqué.

• Les cartons d'invitation sont à retirer au Ministère des Affaires Etrangères, auprès de la Direction Générale du Protocole d'Etat, du mardi 24 décembre 2019 au vendredi 03 janvier 2020, de 09 heures à 17 heures.

Abidjan, le 23 décembre 2019

Le Directeur Général du Protocole d'Etat

HYPOLITE K. YEBOUE

Ambassadeur

Affaire Guillaume Soro / Dans une déclaration, le gouvernement s'est prononcé sur l'affaire Guillaume Soro.

Le gouvernement prend acte du mandat d'arrêt émis



engagement constant dans le cadre de la protection de la Côte d'Ivoire contre tous types de menaces. Tout en réaffirmant l'engagement du Président de la République, Chef suprême des Armées, SEM Alassane OUATTARA, à veiller à la quiétude des Ivoiriens et à la sécurisation de notre pays, le Gouvernement invite les populations ivoiriennes et celles vivant en Côte d'Ivoire à vaquer librement à leurs occupations et à passer d'agréables fêtes de fin d'année.

Fait à Abidjan, le 27 décembre 2019

Sidi Tiémoko TOURE

Ministre de la Communication et des Médias,

Porte-parole du Gouvernement

porteparolat@communication.gouv.ci

Le Gouvernement a été informé par les autorités judiciaires ivoiriennes, de l'émission d'un mandat d'arrêt international contre Monsieur Guillaume Kigbafori SORO, député et ancien Président de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire. Au regard des infractions évoquées, à savoir : « présomptions graves de tentative d'atteinte contre l'autorité de l'État et l'intégrité du territoire national et complot contre l'autorité de l'État ; de recel de détournement de deniers publics et de blanchiment de capitaux », et au vu des pièces à conviction présentées, qui établissent le flagrant délit et l'implication du mis en cause dans un projet de déstabilisation de la Côte d'Ivoire, le Gouvernement : 1. Prend acte de l'émission d'un mandat d'arrêt international contre Monsieur Guillaume Kigbafori SORO ;

2. Condamne avec la plus grande fermeté ces pratiques inacceptables tendant à replonger les populations ivoiriennes dans le douloureux passé des différentes crises socio-politiques qu'a connu notre pays ;

3. Félicite les services de renseignements pour leur

Présidentielle 2020 / L'Assemblée nationale a procédé, hier, à la clôture de la session ordinaire 2019. Occasion pour le président de cette institution d'appeler les hommes politiques au calme.

Amadou Soumahoro invite la classe politique à l'apaisement



L'Assemblée nationale a clôturé sa session unique, hier, par une allocution de son président, Amadou Soumahoro. (PH: SÉBASTIEN KOUASSI)

Le président de l'Assemblée nationale demande à la classe politique ivoirienne de mettre balle à terre. A moins d'un an de l'élection présidentielle d'octobre 2020, il souhaite que tout se passe dans le calme absolu. «L'année 2020 sera marquée par l'élection présidentielle. Au moment où notre pays s'apprête à aborder ces échéances importantes, j'en appelle au sens du patriotisme et de responsabilité des élus de la nation et de toute la classe politique pour des élections apaisées», a déclaré Amadou Soumahoro, au cours de la clôture de la session ordinaire 2019, hier, à l'hémicycle. Pour lui, la Côte d'Ivoire doit être au-dessus de tout. De ce fait, il recommande que soit mis en avant, l'intérêt national. C'est pourquoi il a souhaité que députés, hommes politiques et Ivoiriens se donnent la main pour se mettre au-dessus de la mêlée, via un dépassement de soi. «Comme en 2015, nous devons arriver à organiser des élections paisibles», a-t-il affirmé. Au cours de la cérémonie, le président de l'Assemblée nationale a également dressé le bilan des actions parlementaires au cours de l'année qui tire à sa fin. Au total, a-t-il fait remarquer, les parlementaires ont examiné 72 projets de loi. A savoir, 23 ordinaires, 29 ratifications d'ordonnances et 20 de nature à autoriser la ratification de conventions internationales. Au nombre de ces textes, «quatre ont suscité un grand intérêt» chez les Ivoiriens, a précisé Amadou Soumahoro. Il s'agit du projet de lois relatives à la filiation, de celui portant reconstitution de la Commission électorale indépendante ainsi que cet autre volet favorisant la femme dans les assemblées élues, sans oublier le projet instituant la carte d'identité biométrique. **Grande offensive**

diplomatique

Concernant le premier, le chef de la Chambre basse du Parlement a souligné qu'il assure mieux, aujourd'hui, les droits de l'enfant né hors mariage. Quant au deuxième, il s'est réjoui de son adoption, au terme d'une concertation entre le gouvernement, les partis politiques et la société civile. Pour ce qui est de l'adoption de la loi relative à la carte d'identité biométrique, Amadou Soumahoro a salué le fait que la Côte d'Ivoire se conforme désormais à une norme de la Cedeao. Enfin, en ce qui concerne le projet favorisant la femme, il fait savoir qu'il s'agit «d'une avancée historique», en prélude, «dans un futur proche», à la parité homme-femme. Le patron de l'Assemblée nationale a, par ailleurs, mis en exergue la grande offensive diplomatique de l'Assemblée nationale. Citant pêle-mêle, son élection à la tête de l'Assemblée parlementaire francophone (Apf), de nombreux voyages, notamment au Qatar, l'élection de députés ivoiriens dans des instances parlementaires à l'échelle internationale. Comme c'est le cas de l'élection du secrétaire général de l'Assemblée nationale de la Côte d'Ivoire à la tête de l'institution regroupant les secrétaires généraux des Parlements africains, rattachée à l'Union africaine. Amadou Soumahoro a aussi salué la célérité avec laquelle les députés ont voté certaines lois. Notamment celles de nature à donner un coup de fouet à l'action gouvernementale. Et qui, au finish, ont permis aux Ivoiriens de bénéficier de retombées sociales. Telle que la création d'emplois pour les jeunes. Il a mis, en outre, à l'honneur les travaux de rénovation, «ces derniers temps», qui ont permis à l'institution de retrouver son lustre d'antan. Et mieux, de favoriser le travail des parlementaires. Avant de clôturer la session, il a présenté ses vœux de nouvel an au peuple ivoirien et au Chef de l'État, Alassane Ouattara. «Il faut que notre pays demeure en paix pour que soient consolidés ses acquis et le bien-être socio-économique», a-t-il conclu. La cérémonie s'est déroulée en présence du vice-Président Daniel Kablan Duncan, de plusieurs membres du gouvernement et des représentants de missions diplomatiques.

MARCEL APPENA

Une mise en garde ferme et sans réserve. Amadou Gon Coulibaly n'a pas mâché ses mots, hier à Abobo, pour dénoncer et fustiger les "nageurs en eaux troubles" qui n'ont pour objectif que de déstabiliser la Côte d'Ivoire et mettre en péril les nombreux acquis glanés sur la voie de son émergence.

Gon Coulibaly : « Nous ne permettrons jamais à quiconque de perturber notre pays »



Une mise en garde ferme et sans réserve. Amadou Gon Coulibaly n'a pas mâché ses mots, hier à Abobo, pour dénoncer et fustiger les "nageurs en eaux troubles" qui n'ont pour objectif que de déstabiliser la Côte d'Ivoire et mettre en péril les nombreux acquis glanés sur la voie de son émergence. En marge de son discours de lancement de la phase additionnelle du projet de filets sociaux productifs, le Premier ministre a averti que face aux velléités de troubles qu'affichent des individus, les autorités ivoiriennes sauront répondre avec vigueur et rigueur. « Nous ne permettrons jamais, jamais et jamais à quiconque de perturber les acquis de notre pays », a prévenu Amadou Gon Coulibaly. La Côte d'Ivoire, a-t-il rappelé, s'est, au sortir de la décennie de crise, mise au travail pour se reconstruire. Ses dirigeants, le Président Alassane Ouattara en tête, ont retroussé les manches pour que le pays reprenne son envol et soit un exemple de développement avec un taux de croissance parmi les plus performants au monde. « C'est en Côte d'Ivoire qu'on peut voir un pays sortir de crise et avec le leadership de son Président, retrouver la paix et la stabilité », a relevé Gon Coulibaly. Il est donc inacceptable, a-t-il martelé, que des personnes en perte de notoriété viennent saboter cette ascension fulgurante. « Je vous donne l'assurance, au nom du Président de la République, que cette pente vertueuse sera maintenue, maintenant et pour l'avenir. N'ayez peur de

rien, n'ayez aucune crainte, la Côte d'Ivoire est bien tenue, elle est entre des mains sûres », a affirmé avec hargne le Premier ministre. Le ministre d'État, Hamed Bakayoko, qui est également revenu sur le sujet dans son mot de bienvenue a fustigé les "assoiffés de pouvoir", qui ne veulent le trône que pour assouvir leur vengeance dans le sang. « La vengeance n'est pas un programme de gouvernement (...). C'est Dieu qui donne le pouvoir », s'est dit convaincu le maire d'Abobo. Il a dit sa fierté d'être un disciple d'Alassane Ouattara et de contribuer à ses côtés à la réalisation de son ambition de faire de la Côte d'Ivoire un pays développé, un État émergent. « Faites-nous confiance. Nous sommes sereins. N'ayez aucune crainte. C'est nous les grands joueurs de ce pays », a rassuré Hamed Bakayoko. Avant de tancer les adversaires du pouvoir avec ce brin d'humour et d'ironie : « Vous vous dites joueurs, le match n'a pas encore commencé, le ballon n'est même pas encore sur le terrain et vous trébuchez ».

GERMAIN GABO



Invité de TV5 Monde Afrique / Mamadou Touré, le porte-parole adjoint du gouvernement était l'invité de la grande édition du journal de la chaîne francophone TV5Monde Afrique le vendredi 27 décembre à 17 GMT.

Mamadou Touré, porte-parole adjoint du gouvernement : «Guillaume Soro n'est plus que l'ombre de lui-même»



pourquoi ne pas avoir prévenu avant qu'un mandat d'arrêt allait être lancé ? Guillaume Soro déclare qu'il avait toutes les autorisations nécessaires avant son départ et qu'il ne l'a appris qu'en survolant le Niger dans l'espace aérien...

Mais il l'a appris comment ? Ça, il faut lui poser la question puisqu'il était dans les airs. Non, le procureur a été clair. L'arrivée de Guillaume Soro, c'est un citoyen qui est libre de rentrer dans son pays, n'avait rien à voir avec la procédure que la Justice a décidé d'enclencher contre lui pour des faits quand même graves. Il s'agit d'atteinte à la sûreté de l'Etat. Guillaume Soro a tenté de monter un complot pour mettre à mal les institutions de la république. Et la Justice a décidé, dès son arrivée, de lui notifier qu'une procédure judiciaire était engagée contre lui. Manifestement, il a décidé donc de fuir la Justice.

Mamadou Touré, le porte-parole adjoint du gouvernement était l'invité de la grande édition du journal de la chaîne francophone TV5Monde Afrique le vendredi 27 décembre à 17 GMT. Face au journaliste qui voulait en savoir plus sur le mandat d'arrêt lancé contre l'ancien président de l'Assemblée nationale, Mamadou Touré a rappelé la position du pouvoir d'Abidjan et dénoncé la déstabilisation de la Côte d'Ivoire.

L'avocat de Guillaume Soro continue de l'affirmer, son avion (celui de Guillaume Soro) n'a pas reçu l'autorisation d'atterrir à Abidjan à la demande du président Ouattara, est-ce que vous confirmez ?

Il faut déjà que l'avocat s'accorde avec Guillaume Soro. Guillaume Soro a pondu un communiqué dans lequel il était bien mentionné qu'une autorisation avait été donnée. Il aurait choisi lui-même de dérouter l'avion vers le Ghana sous prétexte que le commandant de bord l'aurait informé qu'un assaut se préparait contre son avion. Non. Une autorisation a été donnée à l'avion d'atterrir. Guillaume Soro a décidé lui-même de dérouter l'avion vers le Ghana. Et à partir des éléments que nous avons aujourd'hui, il n'a jamais été question dans l'intention de Guillaume Soro d'aller à Abidjan.

L'arrivée de Guillaume Soro était prévue, les autorités étaient prévenues selon les équipes de Guillaume Soro,

Ce mandat d'arrêt qui tombe le jour où Guillaume Soro doit rentrer en Côte d'Ivoire, est-ce qu'il s'agit d'une coïncidence ou une machination politique comme l'affirme la défense de Guillaume Soro.

Attendez ! Une machination politique ? Mais c'est du dilatoire. Est ce que parce qu'on est un homme politique, on est au-dessus des lois de son pays ? Vous êtes dans des démocraties, ici en occident, il se trouve des hommes politiques qui sont inculpés pour des affaires. Il faut revenir dans le fond de l'affaire et non dans le dilatoire. Guillaume Soro a-t-il préparé ou non un coup d'Etat contre la Côte d'Ivoire ? Contre ses institutions ? Affoussy (ndlr : Affoussiata Bamba, avocate de Guillaume Soro) reconnaît que l'audio (ndlr : enregistrement audio partagé par le procureur de la République) est réel.

Qu'il date de 2017 et qu'il est tronqué...

Mais, elle reconnaît que l'audio est réel, c'est une avancée. Est-ce normal donc que Guillaume Soro parce que responsable politique puisse aujourd'hui orchestrer un complot avec pour objectif de créer une situation où on aurait de nombreux morts en Côte d'Ivoire.

Vous confirmez que cet audio date de 2017 ?



Je ne confirme rien du tout.

Si l'audio date bien de 2017 comme l'affirme la défense pourquoi sortir cet audio que maintenant ?

La procédure judiciaire est telle que le procureur l'a signifié. A partir du moment où la justice a connaissance d'une affaire criminelle, elle se donne les moyens de poursuivre. Donc je ne rentrerai pas dans les débats du coup d'Etat de 2017 ou pas. Le fonds du débat est : Est-ce que Guillaume Soro était en situation de créer une insurrection et un coup d'Etat en Côte d'Ivoire ? Oui.

C'est à la justice de le juger, si elle a les preuves matérielles bien évidemment.

pour cela que Guillaume Soro doit accepter de se soumettre à la justice. Et tous les éléments qui sont en train d'être soulevés aujourd'hui, il a le loisir de le démontrer à la justice en montrant que ce qui lui est reproché est faux. Manifestement Guillaume Soro est un personnage controversé qui n'a pas renoncé à son passé.

Pourquoi controversé ?

Parce que l'ambiguïté autour d'un individu qui ici en Occident crie à la démocratie, le jour, et qui manifestement projette des actions funestes contre son pays et cela n'est pas acceptable pour la démocratie.

Pourtant ils'est déclaré pour la présidentielle ivoirienne candidat et justement dans un tweet, il dénonçait la décision du pouvoir ivoirien de l'écartier de la présidentielle, en raison d'un sondage qui établissait son avance dans les intentions de vote. Que répondez-vous à cela ?

Je peux vous dire que les études que nous avons en notre possession ne lui donnent pas 10% aux prochaines élections. Je peux vous dire qu'aux élections locales passées, Guillaume Soro, avait aligné 50 candidatures pour les élections municipales et régionales. Zéro candidat élu au niveau régional, et 3 candidats élus pour les élections municipales, sur plus de 200 localités. Soro c'est la stratégie de l'enfumage. C'est de faire croire qu'on représente quelque chose médiatiquement, alors que sur le terrain, il n'en est rien.

Pourtant vous êtes là pour parler de cette affaire.

Je parle de cette affaire parce qu'elle est grave. Il s'agit d'atteinte à la sûreté de l'Etat. La Côte d'Ivoire a été quand même traumatisée par cette décennie de crise.

On parle d'accusation. Ce ne sont pas des faits établis.

Ces accusations portent sur une situation d'atteinte à la sûreté de l'Etat. La Côte d'Ivoire a été suffisamment traumatisée, les ivoiriens également, par la décennie de crise qu'on a connue. Nous venons d'en sortir. Nous avons un pays qui est en train de reprendre sa marche vers le développement. Et manifestement Guillaume Soro a un autre projet politique. Et pourquoi on s'en prendrait à lui parce qu'il serait candidat ? Mais je peux même dire que l'annonce précipitée de sa candidature au mois de septembre, aujourd'hui, avec tous les éléments que nous avons, montre que cette annonce précipitée visait simplement à se prémunir contre les actes qu'il a posés.

M Touré, il y a donc ce mandat d'arrêt contre Guillaume Soro, il y a aussi plusieurs députés de l'opposition qui ont été arrêtés alors que leur immunité parlementaire n'a pas été levée. Comment l'expliquer ?

La loi dans notre pays est claire, en cas de flagrant délit, l'immunité ne joue pas.

Quel est le flagrant délit dans ce cas pour ces députés et pour Guillaume Soro aussi ?

Ces députés ont été pris en train d'animer une conférence de presse, incitant à la révolte. Quand vous écoutez l'audio de Guillaume Soro qu'est-ce qu'il dit ? La première phase de son complot consiste à jeter le discrédit sur le Gouvernement en vue d'une insurrection. Le procureur a donc estimé que les actes posés par ces députés en complicité avec l'action militaire que Guillaume Soro voulait mener, cela relevait du flagrant délit et ils ont été déférés.

Un enregistrement simple suffit à constituer un flagrant délit ?

La justice le dira. Le procureur n'a fait que mettre au goût du jour une partie des éléments qu'il a. C'est pour cela qu'il faut que le procès s'ouvre. Et si Guillaume Soro estime qu'il est un citoyen respectueux des Institutions de son pays, qu'il vienne se défendre et qu'il s'assure qu'il a un procès équitable et non fuir comme il le fait.

On dit que Guillaume Soro est revenu en France en passant par l'Espagne. Ni la France, ni l'Espagne a exécuté un mandat d'arrêt international. Avez-vous été mis au courant de cela ?

Non. Je n'ai pas d'information. Ce que je sais, c'est que le Gouvernement, lorsqu'il y a eu la connaissance de ces faits, les a portés devant la justice ivoirienne. Donc la direction de la surveillance du territoire en entente avec la justice ivoirienne ont décidé de lancer un mandat d'arrêt international contre Guillaume Soro. Un premier mandat d'arrêt à destination du Ghana qui était le premier pays de destination de son avion et un second mandat d'arrêt à destination de l'Espagne. La police ivoirienne a saisi Interpol et la notice rouge a été signifiée à Interpol.

Dernière question, est-ce qu'en tant que porte-parole adjoint du Gouvernement vous pouvez nous dire si le Président Ouattara va se représenter ?

Ce n'est pas la question aujourd'hui. Le Président Ouattara a tout le temps de se décider. Il a estimé qu'au courant de l'année prochaine, il décidera s'il se présente ou pas étant donné que la Constitution ne l'empêche pas de se présenter.

Est-ce qu'il craindrait s'il était candidat, la candidature de Guillaume Soro ?

Pas du tout c'est du dilatoire. Je vous ai dit que Guillaume Soro est l'ombre de lui-même. Il existe certes, médiatiquement il n'est que l'ombre de lui-même c'est du dilatoire. Ce que Guillaume Soro veut masquer, c'est cette posture de violence permanente avec une volonté d'attenter à la sûreté de l'Etat, de causer des morts. Quand vous regardez la Côte d'Ivoire, les dangers sécuritaires que nous avons, vous voyez ce qui se passe au Burkina, au Mali, vous pensez qu'un Gouvernement responsable, pays de responsables peut s'accommoder de comportement de voyou ? Il n'en ait pas question. Ça ne se passe pas ici en France, ça ne se passe pas ailleurs. Dans toutes les démocraties, pour ce genre de fait aussi grave, la justice est au rendez-vous pour que le droit soit dit



Lutte contre la pauvreté / Filets sociaux / La somme que chacun reçoit Le Premier Ministre Amadou Gon Coulibaly a procédé au lancement de la phase d'extension du projet filet sociaux productifs.

77 mille nouveaux ménages encore sélectionnés

LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ / FILETS SOCIAUX

77 000 nouveaux ménages sélectionnés

● La somme que chacun gagne
● Comment les bénéficiaires sont sélectionnés

La somme que chacun reçoit

Le Premier Ministre Amadou Gon Coulibaly a procédé au lancement de la phase d'extension du projet filet sociaux productifs. C'était hier vendredi 27 décembre 2019, à Abobo. Cette phase d'extension concerne 77 mille nouveaux ménages dont 20 mille en milieu urbain qui recevront 144 mille CFA par an en vue de les aider à sortir de l'extrême pauvreté. Ce qui porte désormais à 127 mille le nombre de bénéficiaires du projet filets Sociaux. Pour la réception des transferts monétaires, la Ministre Mariatou Koné a procédé à la distribution de kits aux ménages sélectionnés, composés de téléphone portable et de puce. En outre, 11 véhicules de type pickup et 73 motos ont été distribués aux agents sociaux en vue de renforcer leur mobilité sur le terrain. Cet important projet est une composante du programme social du Gouvernement (PSGOUV) conformément à la volonté du Chef de l'Etat, Alassane Ouattara de réduire de manière significative la pauvreté en Côte d'Ivoire. Cette initiative du gouvernement s'inscrit également dans le cadre de la redistribution des fruits de la croissance. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce chantier de lutte contre la pauvreté, les travaux préparatoires de la nouvelle phase ont été conduits par le Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte contre la pauvreté sous le leadership de son premier responsable, le Professeur Mariatou Koné. Pour cette nouvelle phase, ce sont 57 000 ménages du milieu rural qui ont été pris en compte contre 20 000 du milieu urbain. Soit un total de 77 000 ménages cités parmi les plus pauvres. Le projet Filets Sociaux Productifs a bénéficié en octobre 2015

d'un financement de la Banque Mondiale à hauteur de 29,5 milliards de F CFA. Le projet consiste en l'octroi de transferts monétaires non-remboursables pour un montant de 36 000 F CFA tous les trois (03) mois, soit 144 000 F CFA par an, sur trois ans. Le mécanisme de paiement utilisé est le paiement électronique au moyen des téléphones portables qui sont offerts gratuitement aux bénéficiaires des ménages vulnérables concernés. Les objectifs visés sont entre autres, l'amélioration du niveau de consommation (tant du point de vue de l'alimentation que de l'accès aux services sociaux de base) des ménages ciblés parmi les plus pauvres, la facilitation de la mise en place d'une base de données pour l'identification des ménages plus fragiles dans le cadre de la mise en œuvre des programmes de lutte contre la pauvreté. Aussi, le développement autour des transferts monétaires au profit des ménages bénéficiaires, des mesures d'accompagnement axées sur les pratiques familiales essentielles et, surtout, les Activités génératrices de revenus (AGR), y compris l'accès au marché. Pour rappel, 50 000 premiers ménages touchés sont repartis dans 882 villages et 16 régions de la Côte d'Ivoire. Les ménages bénéficiaires de ce projet sont sélectionnés principalement sur la base du niveau de pauvreté fourni par les statistiques officielles de l'Enquête niveau vie des ménages (ENV). Ensuite, la conduite d'une enquête auprès des ménages, à travers des questions sur leurs conditions de vie et d'accès aux services sociaux de base. Ce qui permet d'attribuer un nombre de points à chacun et de procéder à un classement des plus pauvres au moins pauvres. Enfin, la vérification et la validation de la liste des ménages issue de l'enquête, avec les communautés elles mêmes, ainsi que le corps préfectoral. Ce qui leur permet de retirer ceux des leurs qui ne remplissent pas les conditions et d'ajouter des ménages plus nécessaires éventuellement omis et qui sont plus faibles économiquement.

PAUL KOUAKOU



Mobilité des biens et des personnes

Les Usa signent un important accord avec la Côte d'Ivoire



Le ministre Séka Séka révèle l'importance du projet. (Photo : DR)

Le Gouvernement ivoirien tient à améliorer la mobilité des personnes et des biens. Pour ce faire, il a signé un accord d'entité de mise en œuvre vendredi, à Abidjan entre le ministère de l'Environnement et du Développement durable et le Millenium challenge account (MCA) Côte d'Ivoire, dans le cadre du projet Abidjan transport du programme Compact financé par le Millenium chalenge corporation (MCC). Ce programme compact, notamment le projet transport d'Abidjan (ATP), améliorera la mobilité des biens et des personnes dans le centre économique de la Côte d'Ivoire, a expliqué le ministre de l'Environnement et du Développement durable, Joseph Séka Séka. Il engage le centre ivoirien antipollution (CIAPOL) et l'agence nationale de l'environnement (ANDE). Joseph Séka Séka a réaffirmé l'ambition du gouvernement, à travers ce projet, à travailler à une croissance économique inclusive qui intègre les notions de développement durable. «Cet accord permet à la Côte d'Ivoire de s'engager véritablement dans la mise en

œuvre du programme compact», a-t-il déclaré. Cet accord qui porte sur plus de 310 milliards de francs CFA se situe dans le cadre du MCC, un programme des Etats-Unis. Cette manne servira à financer deux projets, notamment le projet ATP et le projet compétences pour l'employabilité et la productivité, a indiqué le ministre. La directrice générale du MCA-Côte d'Ivoire, Florence Rajan. Elle a expliqué que ce processus de formalisation d'accords pour ce projet a débuté fin octobre avec les ministères des Transports, de l'Equipement et de l'Entretien routier ainsi que le Bureau national d'études techniques et de développement (BNETD). Elle a assuré que sa structure entend prendre les dispositions pour une conformité du projet à la réglementation nationale.

PAUL KOUAKOU



Relance de l'Agriculture en Côte d'Ivoire / Le ministre Kobenan Kouassi Adjoumani, ministre de l'Agriculture et du développement rural a promis depuis le 9 septembre 2019, lors de la passation des charges entre son prédécesseur et lui d'être sur le terrain pour contrôler les chantiers engagés par le gouvernement en faveur du monde agricole.

Quatre grands chantiers ouverts



Le ministre Kobenan Kouassi Adjoumani, de l'Agriculture et du développement rural a donné un coup d'accélérateur aux différents projets du secteur.

Quatre mois après, les observateurs du monde agricole confirment le travail d'Hercule abattu par le ministre Adjoumani en si peu de temps. En témoignent les quatre grands chantiers ouverts.

Les projets d'Houphouët Boigny deviennent une réalité avec Ado. « Le Président Félix Houphouët Boigny disait : Je suis venu poser les sillons du développement de la Côte d'Ivoire, après moi certains de mes enfants viendront pour élargir ces sillons afin de les pérenniser » ces propos sont du ministre de l'Agriculture et du développement rural, Adjoumani Kouassi Kobenan, lors du lancement des travaux de réhabilitation du périmètre de Solomougou dans le département de Dikodougou, le 10 octobre 2019. En effet, grâce au Président Alassane Ouattara et au Premier ministre Amadou Gon Coulibaly, le périmètre de Solomougou crée en 1974, par Feu Félix Houphouët Boigny sera entièrement réhabilité afin d'assurer une agriculture compétitive et durable dans cette région. « De 1974 à nos jours, ce barrage n'a pas connu de réhabilitation, il a suffi que le Président Alassane Ouattara arrive au pouvoir pour permettre sa réhabilitation. De 15 millions de m³ d'eau, nous allons passer à 18 millions de m³, de 400 hectares dont 200 seulement sont exploitables, nous allons passer à 810 hectares » a martelé le ministre Kobenan Kouassi Adjoumani. La réhabilitation du barrage de Solomougou permettra d'améliorer durablement la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et les revenus des exploitations agricoles tirés des filières riz, mangue et produits maraîchers. Dans la même veine, dans le cadre du partenariat public privé,

initié par le président de la République, dès son accession à la magistrature suprême, l'ancien complexe de la Sodefel, dans le département de Ferkessédougou, construit par le père de la Nation, a été réhabilité et a repris les activités agricoles à la grande satisfaction des populations de cette région de notre pays. Ces projets visent à lutter contre la pauvreté en milieu rural à travers une amélioration des revenus des producteurs. Pour le ministre Adjoumani Kouassi Kobenan, ces projets vont susciter des millions d'emplois directs et indirects et mettront ainsi fin à l'exode rural des jeunes de ces zones, c'est pourquoi il a demandé aux bénéficiaires de se mettre au travail afin de non seulement bénéficier des retombées de ces investissements mais aussi de créer les conditions d'une durabilité desdits projets. Le ministre de l'Agriculture et du développement s'est rendu à Touba pour le lancement officiel des activités du projet Soja initié par le Président Félix Houphouët Boigny il y a quelques années.

La phase pilote de la relance du projet Soja. Le projet de développement de la culture du soja dans le NordOuest de la Côte d'Ivoire d'un coût de 41.052.000.000 F Cfa a démarré ses activités en juin 1989. Le projet a été arrêté en 2002 sans mesures d'accompagnement pour une pérennisation des acquis. Les bénéficiaires ont sans cesse continué à réclamer une phase de consolidation qui n'est jamais venue. A l'occasion de la visite d'Etat effectuée par Alassane Ouattara, président de la République de Côte d'Ivoire dans le District du Woroba, les populations ont réitéré leur appel et ont obtenu du Président, la relance du projet soja avec un financement de 15 milliards de francs Cfa comme contrepartie ivoirienne. Suite à l'engagement du président de la République de relancer le projet Soja, le ministre de l'Agriculture et du Développement rural a procédé, le samedi 03 octobre 2015 au lancement dudit projet à Touba pour un démarrage effectif des activités en 2016. Compte tenu de certaines contraintes, les activités ont effectivement démarré en 2018, par un état des lieux, des études complémentaires sous la supervision du Bnetd et une grande sensibilisation et information des populations bénéficiaires dans les régions du Bafing, du Kabadougou et du Folon au mois d'août 2018. Les travaux relatifs aux activités de production, prévus en 2019, seront exécutés sur les blocs de l'ancien projet soja sur une superficie de 1600 ha dont 800 ha dans la Région du Bafing et 800 ha dans la Région de Kabadougou dans le cadre de la mise en œuvre de la phase pilote. L'objectif principal a pour

objectif d'informer les bénéficiaires de la relance effective du projet soja et de présenter le démarrage des activités de production du soja en 2019 dans les régions de Bafing et du Kabadougou sélectionnés pour la phase pilote. Le 25 octobre dernier, le ministre Adjoumani a procédé à la phase pilote de ce projet tant attendu par les populations de cette zone.

Le recensement des exploitants et exploitations agricoles réactivé. Le ministre ivoirien de l'agriculture et du développement rural, Kobenan Kouassi Adjoumani a procédé, le vendredi 8 novembre dernier à Yamoussoukro au lancement officiel des modules complémentaires du recensement des exploitants et exploitations agricoles (Reea) dans le District autonome de Yamoussoukro et la région du Bélier. Ce projet de recensement des exploitants et des exploitations agricole permettra de booster les enquêtes annuelles qui permettront une actualisation plus légère des indicateurs. Le lancement officiel des modules complémentaires du recensement des exploitants et exploitation agricoles marque la date effective de démarrage des activités de collecte des données sur le terrain. Il vise à informer officiellement les autorités administratives et coutumières et par ricochet les ménages et les services techniques intervenant dans le secteur agricole sur les approches méthodologiques, l'organisation et le processus de déroulement des modules complémentaires du Reea dans le Bélier.

Salon de l'Agriculture et des Ressources animales, un véritable succès. Après dix jours de célébration et d'exposition des produits agricoles, le Salon de l'Agriculture et des Ressources animales(Sara) a été un véritable succès. « Les chiffres ont explosé. Nous avons pulvérisé tous les records », s'est exclamée la commissaire générale du Sara Djénébou Condé. A l'en croire, l'édition 2019 a enregistré 473 stands et la participation de 786 entreprises et organisations soit une progression de 9,47% par rapport à la dernière édition. Le ministre Adjoumani a fait savoir qu'il y a eu 100 rencontres d'échanges avec 280 B to B contre 120 en 2017. A cela, elle a relevé la tenue de 20 journées focus. Selon lui, le Sara a également enregistré la participation de 29 pays, 21 délégations étrangères et 13 ministres. En termes d'accords et conventions négociés et obtenus, il note 238 milliards F Cfa contre 140 milliards F Cfa en 2017, soit une hausse 70%. Parlant de l'organisation de contacts d'affaires et de réunions d'investissements, elle a fait savoir qu'ils sont très productifs en 2019. Toujours selon lui, il y a eu 56 visites institutionnelles organisées, avec 4 556 participants (contre 16 visites en 2017 avec 1900 participants), soit une augmentation de 250% du nombre de visites. En outre, le ministère de l'Agriculture a organisé un Hackaton, avec Agreeen et Digital Africa. Le ministre a expliqué que l'objectif du Salon est de mieux faire connaître les métiers de l'agriculture au grand public, aux officiels et les autres professionnels. Mieux, renforcer les partenariats sous régionaux et internationaux en faveur d'une agriculture moderne et résiliente, adoptant les innovations technologiques les plus adaptées au contexte de l'agriculture africaine.

AIMÉ AKA